

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

☎ 01.69.80.29.29

DIRECTION GENERALE

DÉCISION N°2023 - 268

Objet : Convention avec l'association Evoluscience

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer des ateliers éveil et découverte dans les domaines artistiques, sportifs et scientifiques à l'attention des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de la ville.

CONSIDERANT la proposition de l'association Evoluscience, sise 30 rue du Pré Saint Martin, 91600 Savigny-sur-Orge, représentée par la Présidente, Madame Nadine POIRIER, d'animer des ateliers de découverte de la science dans le cadre des ateliers éveil et découverte.

DECIDE de signer la convention avec l'organisme précité pour la période du 7 novembre 2023 au 3 avril 2024 pour un montant total de **4 797,75 € (quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-quinze centimes)**.

Soit :

- 851,25 € pour la période du 7 novembre au 5 décembre 2023 (5 séances, les mardis)
- 2 194,00 € pour la période du 8 novembre 2023 au 7 février 2024 (10 séances les mercredis)
- 1 752,50 € pour la période du 9 janvier au 6 février 2024 (10 séances les lundis et mardis)

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

31 OCT. 2023



Le Maire,

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

31 OCT. 2023